

DEC132725DR15

Décision portant nomination de M. Stephane LELGOUACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) et nommant M. Jean-René CAZALETS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ ;

Considérant que M. Stephane LELGOUACH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stephane LELGOUACH, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) – Site de Charles Perrons et Bât. 4, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Stephane LELGOUACH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stephane LELGOUACH est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Jean-René CAZALETS

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA